

Avis 5 octobre 2011

CONCERNANT LA RÈGLEMENT 143-2011

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Olivier qu'à une séance ultérieure le Règlement 143-2011 sera adopté.

Donné à Val-Alain le 4 octobre 2011

France Bisson, directrice générale & secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 4 octobre 2011 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.